50ème RALLYE DU LIMOUSIN

Nouvelle-Aquitaine

8·9·10 JUIN 2017

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES JUNIOR

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ

TROPHEE MICHELIN

COUPE DE FRANCE DES RALLYES (coef.4)

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE LIMOUSIN

CHALLENGE LES NOTES D'OR

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 3 avril 2017	minuit	Parution sur le site de l'ASALAC du règlement, et ouverture des engagements.
Mardi 9 mai 2017	18h00	Présentation à la Presse au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges
Lundi 22 mai 2017	minuit	Clôture des engagements prioritaires : concurrents inscrits en Championnat de France, Trophée Michelin.
Lundi 29 mai 2017	minuit	Clôture des engagements.
Vendredi 2 juin 2017	14h00	Publication au siège de l'ASALAC et sur son site internet de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.
Samedi 3 juin 2017	10h00 à 20h00	Vérifications administratives préliminaires, remise des kits de géolocalisation Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC 8 rue de Fermat 87280 LIMOGES
	15h00 à 20h00	Reconnaissances autorisées des ES
Dimanche 4 juin 2017	09h00 à 20h 00	Reconnaissances autorisées des ES
	20h30 à 22h00	ES 13 ESTER exclusivement à pied (voir article 6.2 ci-dessous)
Mardi 6 juin 2017	10h00 à 20h00	Vérifications administratives préliminaires, remise des kits de géolocalisation Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège de l'ASALAC à Limoges)
	15h00 à 20h00	Reconnaissances autorisées des ES
Mercredi 7 juin 2017	09h00 à 20h00	Reconnaissances autorisées des ES
	20h30 à 22h00	ES 13 ESTER exclusivement à pied (voir article 6.2 ci-dessous)
Jeudi 8 juin 2017	13h00 à 17h00	Séance d'Essais ROYERES : aucun passage ne pourra être autorisé en dehors de ces heures précises
	15h00 à 19h00	Accueil des Officiels à ASALAC 8 rue de Fermat 87280 LIMOGES
	17h00 à 20h00	Accueil des Commissaires ESTER Technopole Limoges Nord – 1er étage espace central de la coupole.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

	18h00	1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs ESTER Technopole Limoges Nord.
	18h00 à 20h00	Vérifications Administratives Complémentaires - Palais des Expositions LIMOGES.
	18h00 à 22h00	Vérifications Techniques - Palais des Expositions LIMOGES.
	18h00 à 22h30	Mise en parc fermé de départ à ESTER
	19h00	Conférence de Presse à la MAIRIE de LIMOGES
	19h30	Tirage au sort du Trophée Michelin à la MAIRIE de LIMOGES.
	20h00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels, ESTER Technopole Limoges Nord salle 1er étage en face du PC. Briefing de la Direction de Course pour les Commissaires ESTER Technopole Limoges Nord 1er étage en face du PC.
	20h20	Briefing véhicules encadrement, présence obligatoire pour tous, y compris promo et Sécurité info Rallye se munir de permis de conduire et licences – Ester Technopole salle 1er étage en face du PC.
	23h00	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et de l'ordre et heures de départ de la 1ère étape
Vendredi 9 juin 2017	09h00	Départ de la 1ère étape ESTER Technopole Limoges Nord
	18h28	Arrivée de la 1ère étape (1ère voiture)
	20h00	Publication du classement de la 1ère étape et de l'ordre et heures de départ de la 2ème étape.
Samedi 10 juin 2017	08h45	Départ de la 2ème étape ESTER Technopole Limoges
	18h06	Arrivée finale du rallye (1ère voiture) Parc de repositionnement
	19h06	Podium Parc fermé

30 minutes au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent : Affichage du Classement Provisoire

Juste après l'arrivée : vérifications techniques finales éventuelles (Limoges – Centre de Contrôle Technique, 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES).

TABLEAUX OFFICIELS D'AFFICHAGE

Jusqu'au jeudi 8 juin à 10 h 00 Siège de l'ASALAC à Limoges
Jeudi 8 juin à partir de 14h 00 PC Course (Limoges Ester-Technopole) : affichage

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

	officiel et panneaux d'informations.
Tableaux d'informations	Vérifications Administratives : Palais des Expositions LIMOGES. Parcs de regroupement de Bessines et Masseret.

ADRESSES PRINCIPALES

- **Organisation et Secrétariat du Rallye :**
  ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB (ASALAC)
  8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 Limoges
  Tél. : 05.55.04.19.69
  Courriel : contact@auto-club-limousin.fr
  Site web : http://asalac.org
- **Présentation à la Presse :** ESTER Technopole Limoges Nord, Salle de Presse à LIMOGES
- **Vérifications Administratives** : Palais des Expositions LIMOGES (à gauche du Palais des Expositions, sous l'escalier)
- **Vérifications Techniques** : Palais des Expositions (Grande entrée du Palais des Expositions à LIMOGES)
- **Accueil des officiels** : ASALAC
  8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 Limoges
  Tél. : 05.55.04.19.69
- **Accueil des commissaires** : ESTER Technopole Limoges Nord
- **Briefing des Officiels :** ESTER Technopole Limoges Nord – Hall d'accueil 1er étage.
- **Briefing Commissaires** :
- **Salle de Presse** : ESTER Technopole espace central.
- **Conférence de Presse :** Mairie de Limoges – Salon bleu
- **PC Course - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse** :
  ESTER Technopole Limoges Nord
- **Tableau d'Affichage Officiel :** jusqu'au 8 juin 2017 à 10 h - ASALAC
  du 08 juin à 10h00 jusqu'au 10 juin – ESTER

❖ **Vérifications techniques finales éventuelles :** Centre de Contrôle Technique
8 rue Pierre de Fermat
87280 LIMOGES

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France. Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au Règlement Standard de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), au Règlement du Championnat de France des Rallyes et au présent Règlement particulier.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB organise en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national dénommé :

50ème RALLYE DU LIMOUSIN

qui se déroulera les **8, 9 et 10 JUIN 2017**

avec le concours :
- du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- des Départements de la Creuse et Corrèze
- de la ville de Limoges, de l'agglomération de Limoges et de toutes les communes traversées par le rallye dans les 3 départements du Limousin.

Le Présent Règlement Particulier a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Limousin, n°1706 du 6 avril 2017 et par la FFSA, permis d'organisation n° 386 le 13/04/2017.

Comité d'organisation

Nom :	ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
Président :	Christian DUCHER 06 08 21 45 93
Adresse du secrétariat :	8 rue Pierre Fermat – 87280 LIMOGES Tél. : 05.55.04.19.69 Courriel : contact@auto-club-limousin.fr Site web : http://asalac.org
Membres :	L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASALAC et des Comités Directeurs de la Commission Médicale et des Motards ASA 87.

1.1P : OFFICIELS

Structure F.F.S.A Championnat de France	
Président de la commission Ch. de France	Bernard DEMEUZOIS
Coordinateur Ch. de France	Philippe SOULET
Observateur FFSA	Gérard PLISSON
Chauffeur	Stéphane MAS
Collège des Commissaires Sportifs	
Président	Jean-Claude CRESP
Membres	Serge PAILLE
	Jean Marie KREMPFF
Secrétaire	Fabien ZYCH
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE
Directeurs de Course Adjoint	Pascal BATTE
Adjoints à la Direction de Course (PC)	Michel LAROULANDIE
	Sylvie ZYCH
	Jérôme GARDIA
Affichage et Abandons	Josette LAFARGE
	Nicole DELAVIE
Séance d'Essais	Guy TRONCAL
Adjoint	Serge FREVILLE
ES 1 - 4 / 7 - 10……..	Jean Claude HECTOR
Adjoint	Jean Pierre LACROIX
Inter ES 1	André et Nicole GUIBLAIN
ES 2 - 5 / 8 - 11……	Christian COULET
Adjoint	Stéphane OUDINOT
ES 3 - 6 / 9 - 12……	Jean Luc ROGER
Adjoint	Carmen BELCHI
ES 13 ESTER	Serge FREVILLE
Adjoint	Pierre MASDIEU
Responsable Parcs	Michel BLANC
	David BROQUIN
Directeur de Course Parcs regroupement	Georges LEMMENS
Directeur de Course Parcs Assistance	Pascal FABIEN
Adjoint	Cyril BAPPEL

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

Directeur de Course délégué aux Vérif. Administratives	Guy CHEVALIER
Directeur de Course délégué aux Vérif. Techniques	Pierre MASDIEU
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Philippe AGOSTINIS (responsable) Aurélie FERNANDES Gérard FOURNIER Thierry LE FOLL
Juges de Faits	Gérard SAMBARD (responsable) Dominique JOUBERT Jacques ALBARET Roland LAVERGNE
Commissaire Sportif délégué à la publicité	Eliane RENON Thomas RABANY (samedi) Serge RIBIERE (samedi)
Médecins Chef	Dr Jean François CUEILLE
Président Ligue Limousin	Jean-Michel FILLOUX
Commissaires Techniques	Christian BONIN (délégué FFSA) Laurent QUERY (délégué adjoint FFSA) Claude PINA Robert VINCENT Patrick GUILLEUX Eric GAUTHIER Guillaume KRUGER Jean Pierre ROQUES Robert VOISIN (délégué CFR Junior)
Logistique Communication	Marie GARRIGUE
Véhicule Matériel 1	Michel THOUVENIN
Directeur de Course Délégué Véhicule Tricolore Chauffeur	François LANGLET Guillaume COQUET
Véhicule Organisation 1 (sécurité)	Michel FRESEAU Rémi LEYSSENNE
Véhicule Organisation 2 (sécurité)	Guy TRONCAL Evelyne PEROCHE
Véhicule Chrono – Radio Communication	Jean Marc SEGOIN Mme SEGOIN

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

Véhicules Sécurité Info Rallye		Equipe BATHELOT
Véhicule AUTORITE		Christian DUCHER Jean Luc BEAUBELIQUE
Véhicule 000A		Alain BONNAUD Gérard BOISSEUILH
Véhicule 000B		Jean-Michel BRIAT Jean Paul MAILLARD
Véhicule 00A		Laurent MAZAUD Jacques ROUX
Véhicule 00B		Yann JOUANDEAUD Magali REJAUD
Véhicule 0		Serge FAUCHER Maud GADENNE FAUCHER
Véhicule Balai		Françoise FREVILLE (Dir Course)
	Adjoint	Jacky BAFFALY
	Médecin	Dr Jérome GAILLARD
Attachée de Presse FFSA		Flora FORNASARI
Chargé de Presse		Laurent CLAVAULT
Speakers		Philippe SOING (FFSA) Gérard COEFFE
Accueil des Officiels		Jean Michel FILLOUX Brigitte LAROULANDIE Josette LAFARGE Evelyne PEROCHE
Accueil des Pilotes		Josette LAFARGE Régine LAVERGNE Agnès NARDOT Marjorie LOPEZ Yvette LOPEZ Yann JOUANDEAUD
Responsables Commissaires		Chaque responsable d'ES
Mise en place des ES Matériel		Michel THOUVENIN et son équipe Claude AMATHIEU
Responsable Podium		Charles DELAGE

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

Responsable téléphonie	Serge VILLEGIER
Responsable Motards	Eric REY
PC Course Podium Arrivée, Remise des Prix	Pierre-Louis PUYGRENIER
Informatique	Patrick SOFT
Radios	LVMC
Géolocalisation	VDS RACING

Responsables des ES

ESSAIS	Serge VILLEGIER
ES - 1-4 / 7-10	Patrick LAGRANGE
ES - 2-5 / 8-11	André LAUZEILLE Martine FRANCOIS
ES - 3-6 / 9-12	Serge VILLEGIER
ESTER	Charles DELAGE

Vérifications Administratives

Directeur de course aux Vérif. Adm	Guy CHEVALIER
Ajoints aux Vérif. Adm.	Josette LAFARGE Régine LAVERGNE Agnès NARDOT Yvette LOPEZ Marjorie LOPEZ Yann JOUANDEAUD Evelyne PEROCHE
	Cécile MERIGLIER (détachée aux parcs)

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés règlementairement comme Juges de Faits.

1.2P : ELIGIBILITE

Le 50ème RALLYE DU LIMOUSIN compte pour :

- Les titres FFSA :
- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Le Championnat de France des Rallyes Teams
- Le Championnat de France des Rallyes Juniors
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- Le Classement Promotion – Trophée Michelin
- Le Classement Copilotes
- La Coupe de France des Rallyes (coefficient 4)
- Le Championnat de la Ligue Limousin (Pilote, Copilote, Féminin, Junior et Combiné asphalte)
- Le Challenge les Notes d'Or.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

1.3P : VERIFICATIONS

a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road-book à l'ASALAC. 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES.
Les concurrents recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.
Ils devront présenter les documents suivants :
- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les équipages devront présenter à h-10 aux CH entrée parcs de départ, auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

b) Vérifications administratives complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu le jeudi 8 juin 2017 à l'heure de la convocation (voir site internet de l'ASALAC) au Palais des Expositions de LIMOGES (sortie Nord de Limoges) entre 18h00 et 20h00.

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires le jeudi 8 juin 2017, au Palais des Expositions Limoges Nord entre 18h00 et 22h00, suivant l'heure qui leur sera indiquée lors des vérifications administratives. Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portières.
Un autocollant attestant que les dispositions du décret du 14 mars 2012 sont respectées sera apposé sur la voiture.

d) Vérifications techniques finales éventuelles :

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, Centre de Contrôle Technique Auto, 8 rue Pierre de Fermat à Limoges.
Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 60 € TTC maximum.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les Véhicules de reconnaissance, d'assistance et celles des ouvreurs, même porteurs de plaques de rallye délivrées par l'organisation, ne sont pas couvertes par la police d'assurance de l'organisateur, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1P : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.1P - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 50ème RALLYE DU LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye au siège de l'ASALAC la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée du règlement financier et ce **jusqu'au lundi 29 mai à minuit** (cachet de la poste faisant foi). Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASALAC.

Bulletin d'engagement à adresser :
Christian DUCHER
ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB
8 rue Pierre de Fermat
87280 LIMOGES

3.1.10P – Le nombre maximum des engagés est fixé à **150 voitures**.

Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

-1000€ + 50€ de mise à disposition du système de géolocalisation
-900 € + 50 € de mise à disposition du système de géolocalisation pour les équipages inscrits au Championnat de France Junior.
-800€ + 50€ de mise à disposition du système de géolocalisation pour les équipages licenciés à la Ligue du LIMOUSIN (sauf ceux engagés en Championnat de France et ceux du Trophée Michelin)

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée de la photocopie de la 1ére page de la fiche d'homologation, de la photocopie des licences du pilote et du copilote et d'une photo d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage
En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de 2000 € + 50€ géolocalisation.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Pour les engagements par mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.
De par leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître tous les règlements applicables à ce rallye.
Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye (à partir du 30 mai).
En cas de forfait pour force majeure, l'organisateur remboursera les droits d'engagement avec la possibilité d'une retenue de 30 % pour les demandes parvenues avant le jeudi 1er juin et de 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la fin des vérifications administratives complémentaires, c'est-à-dire avant le 8 juin 2017 à 15h30, et 100 % ensuite.

3.2P : EQUIPAGES

3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point STOP est accordée. Les limites de ces zones seront indiquées sur le road-book et délimitées par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

3.2.10P : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

RETRAIT DE LICENCE (règlement médical)
Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'Officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P : ORDRE DE DEPART

3.3.1P : La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.
Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ:

- Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion,
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Le championnat de France Junior sera positionné prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent du Championnat de France Junior bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.
Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Le rallye « Régularité Energies Nouvelles » partira derrière le dernier concurrent du CFR pour les 2ème et 4ème sections.

3.3.2P : Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)
Le départ de l'ES 13 « Ville de Limoges-Ester – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au départ.

3.3.3P : Deux numéros de compétition supplémentaires, de 22 cm de haut, de couleur orange, seront fournis par l'organisateur et devront être apposés en haut des vitres latérales arrière
Toute absence sera pénalisée de façon équivalente au défaut de panneaux de portière.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement de la FFSA

4.1P : VOITURES AUTORISEES

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T ***homologuées avant le 1er septembre 2016***), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600,
- Groupe R,
- Groupe N et FN, N2 Série
- GT+
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA.
- Les kits car sont admises à participer sans marquer de points

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

4.1.3.P PNEUMATIQUES : Dans un souci d'équité sportive, tout pilote prioritaire, ou non, engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée et dont les pneumatiques sont de dimension 17'' et 18'' pourra être soumis à la règle de limitation (maximum 16 par rallye) et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye.
Des contrôles inopinés seront réalisés après la sortie du 1er parc d'assistance jusqu'à l'arrivée du rallye.
La décision d'imposer une limitation et le contrôle sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.
Les voitures des groupes GT+ et GT de série ne sont soumises ni à la limitation, ni aux contrôles.

4.1.4.P CARBURANT : Conforme aux spécifications de l'article 252.9 de l'annexe J.
Toutes les voitures devront posséder :

- un tuyau de prélèvement muni du raccord adapté à la voiture ; celui-ci devra être toujours présent à bord,
- une prise de prélèvement conforme à la Réglementation FIA (Annexe III règlement Rallyes).

Contrôle : après identification cryptée des bidons, les prélèvements seront transmis au laboratoire agréé par la FFSA.

4.3P : ASSISTANCE ET RAVITAILLEMENT

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévu au Palais des Expositions à LIMOGES.
Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque et un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès aux parcs d'assistance. Ne seront autorisés à entrer dans le parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise. Des plaques supplémentaires pourront être acquises pour 180 €.
L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 10h00 le jeudi 8 juin 2017 et les emplacements devront être libérés le dimanche 10 juin 2017 à 12h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.
La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement du Championnat de France des rallyes (60 m^2 pour un véhicule, 40 m^2 par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper).
Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8€/ m^2 HT en fonction de la disponibilité actée par l'organisateur.

A L'ISSUE DU RALLYE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT D'ASSISTANCE PROPRE SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX. ILS SONT RESPONSABLES DU COMPORTEMENT DE LEURS EQUIPES D'ASSISTANCE ET DE LEURS ACCOMPAGNANTS ;
La vitesse des véhicules dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

4.3.5P Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélérations et freinages brutaux, de blocage de roue etc.).

4.4P : GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées lors des reconnaissances et pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors de la prise du road book.
Une caution de 300 € sera réclamée par le prestataire FFSA qui la rendra contre la restitution du matériel.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc…) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.
Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du fonctionnement de sn système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes ::

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2ème infraction : 200 €
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

4.6P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5P du présent règlement**.**
Les concurrents, dont les spécificités figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le commissaire en charge de la publicité ou commissaire Technique Responsable.

4.7P : CAMERAS ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué.

4.8 P : EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.
En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un additif de l'organisateur lors de la prise du Road-Book.
La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement **interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise,** collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : DESCRIPTION

Le Rallye CPEA 50ème RALLYE DU LIMOUSIN représente un parcours de 561 kms 600 avec 13 épreuves spéciales d'un total de 184 kms 640.

Il est divisé en **2** étapes et **4** sections

ES 1 - LES BILLANGES - JABREILLE LES BORDES - LAURIERE	19 kms 000
ES 2 - BERSAC SUR RIVALIER - BESSINES SUR GARTEMPE	13 kms 400
ES 3 - BESSINES/GARTEMPE - CHATEAUPONSAC - BESSINES/GARTEMPE	14 kms 000
ES 4 - LES BILLANGES - JABREILLE LES BORDES - LAURIERE	19 kms 000
ES 5 - BERSAC SUR RIVALIER - BESSINES SUR GARTEMPE	13 kms 400
ES 6 - BESSINES/GARTEMPE - CHATEAUPONSAC - BESSINES/GARTEMPE	14 kms 000
TOTAL DE L'ETAPE 1	**92 kms 800**

ES 7 - ST GERMAIN LES BELLES - LA PORCHERIE	13 kms 600
ES 8 - SALON LA TOUR - CONDAT SUR GANAVEIX	16 kms 600
ES 9 - BENAYES - MASSERET	14 kms 500
ES 10 - ST GERMAIN LES BELLES - LA PORCHERIE	13 kms 600
ES 11 - SALON LA TOUR - CONDAT SUR GANAVEIX	16 kms 600
ES 12 - BENAYES - MASSERET	14 kms 500
ES 13 - VILLE DE LIMOGES Super Spéciale	2 kms 440
TOTAL DE L'ETAPE 2	**91 kms 840**

Une spéciale d'essais est prévue à ROYERES (87) 3 kms 630
Le classement général pénalités comprises sera établi après l'arrivée des concurrents au dernier CH (CH13 A), sous réserve du passage obligatoire sur le podium.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du vendredi 2 juin 2017 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 50 € par exemplaire.

6.2P : RECONNAISSANCES

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

6.2.1P Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.
Les reconnaissances seront limitées à 3 passages.

Session 1 **:** samedi 3 juin 2017 de 15h00 à 20h00 et dimanche 4 juin 2017 de 09h00 à 20h00
La reconnaissance de l'ES 13 se fera exclusivement A PIED le dimanche 4 juin 2017 de 20h30 à 22h00.

Session 2 **:** mardi 6 juin 2017 de 15h00 à 20h00 et mercredi 7 juin 2017 de 09h00 à 20h00
La reconnaissance de l'ES 13 se fera exclusivement A PIED le mercredi 7 juin 2017 de 20h30 à 22h00.

6.2.2P Autocollant de reconnaissances

Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire ; le numéro figurant sur celui-ci sera identique au numéro de course.

6.2.5P Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à **TROIS** au maximum par Epreuve Spéciale
- les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage week-end/semaine est interdit.

6.3P : CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4.2P : CARNET D'INFRACTIONS

Un carnet d'infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye. Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage. **L'équipage est seul responsable de son carnet d'infractions.**

6.4.6P Rétroviseurs extérieurs : Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P : DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront se rendre au parc de départ, à ESTER Technopole Limoges Nord (entre 18h00 et 22h30).
Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.8P : CARNET D'ITINERAIRE

Tous les équipages recevront un road-book décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine d'exclusion.

7.1.9P : OUVREURS

La possibilité d'avoir un ouvreur et un seul est réservée aux pilotes inscrits au Championnat de France.
Ces véhicules « ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur
Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur, et ce dès le passage du véhicule tricolore, il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule damier

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).
Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreurs auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et n° d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.
Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.
Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement en possession d'une pièce d'identité).
Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10cm – Fond Noir – Numéros de couleur jaune citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm – identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.
Cette identification pourra donner lieu à un droit de 160 €, perçu par l'organisateur.
En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.
Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.
Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 1h40 mn avant le départ de la première voiture dans l'ES. Les véhicules ouvreurs doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligés par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P : Signes distinctifs des commissaires

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chasuble rouge : Directeur d'épreuve
- Chasuble orange barrée : Chef de poste
- Chasuble blanche : Médecin
- Chasuble orange : Commissaire
- Chasuble rouge marquée au dos : Relations concurrents
- Chasuble noire : Commissaire Technique
- Chasuble verte : Presse

7.3.16P : Nouveau départ après abandons/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, *au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.1P : Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Directeur de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Le numéro de téléphone des abandons est en cours d'attribution.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

7.5.17.2P : Intervention médicale

En cas d'intervention médicale demandée par le médecin de l'épreuve ou par le licencié lui-même, l'intéressé devra restituer sa licence à l'officiel de l'épreuve qui lui en fera la demande (Réglt. Méd. Art.1.5)

7.5.17.3P : Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.
L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.
Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.
L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.20P : Séance d'essais

Une Séance d'Essais sera organisée à ROYERES (87) le jeudi 8 juin de 13h00 à 17h00 précises **(aucun départ ne pourra être donné avant 13h00 ni après 17h00).**
Elle aura lieu de **13h00 à 17h00 pour les inscrits au CFR, CFRJ, Team et de 14h30 à 17h00 pour les autres concurrents.** Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €.** (Sous réserve d'avoir satisfait aux vérifications administratives préliminaires).
Toute séance d'essais privée organisée, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne non autorisée par l'ASA organisatrice et portée à sa connaissance, entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque Championnat, Coupe et Trophée.
Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de minimum de 20mn en amont de ce podium. Du fait de la proximité immédiate (100 m environ) entre le parc d'attente et le podium, les voitures restent en régime de parc fermé.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

10.1P : PRIX

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement (sous régime de parc fermé) de 20 minutes minimum en amont de ce podium (à préciser sur RP).

NB : l'Article laissant la possibilité aux concurrents de pointer en avance au dernier CH de la dernière étape du rallye (Podium) devient nul et non avenu. En revanche, tous les concurrents classés devront passer sur le podium, sauf mention contraire figurant dans le règlement particulier de chaque rallye.

Ordre de passage des concurrents sur le podium (dans la mesure du possible) :
- Classement Général : 3ème, 2ème, 1er + 1er Team
- Classement Promotion (Trophée Michelin) : 3ème, 2ème, 1er
- Classement "pilotes régionaux" (de la Ligue de l'ASA organisatrice) : 3ème, 2ème, 1er
- Classement Championnat Junior : 3ème, 2ème, 1er
- Classement Féminin : 1er

Les dotations financières minimum par rallye du CFR seront établies de la manière suivante :

Par classe de cylindrée	1er	2ème	3ème
De 1 à 3 partants	25% du montant du droit d'engagement		
De 4 à 5 partants	50% du montant du droit d'engagement		
De 6 à 10 partants	montant du droit d'engagement		
A partir de 11 partants	montant du droit d'engagement	50% du montant du droit d'engagement	25% du montant du droit d'engagement

Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux du Championnat France Junior ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P : CLASSEMENT PROMOTION « MICHELIN »

Conformément au règlement de ce trophée.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org

10.3P : COUPES

Les coupes ne sont pas cumulables.

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels. La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée.

Ordre de passage des concurrents sur le podium (dans la mesure du possible) :

- Classe*ment Général : 3ème, 2ème, 1er + 1er Team*
- *Classement* Promotion (Trophée Michelin) : 3ème, 2ème, 1er
- Classement « pilotes régionaux » de l'ASALAC : 3ème, 2ème , 1er
- Classement Championnat Junior : 3ème, 2ème, 1er.
- Classement Féminin : 1er

10.4P : RECOMPENSES AUX OFFICIELS

12 coupes seront attribuées : 6 à des Commissaires
3 à des membres des Equipes Matériel
3 à des Motards Sécurité Public

10.5P : PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du Trophée Michelin devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.

ASALAC - 8 Pierre de Fermat 87280 LIMOGES
Tél. : 05.55.04.19.69 - E.mail : contact@auto-club-limousin.fr - Site internet : http://asalac.org